

Le 14 juin 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 14 juin 2022 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

Madame Nathalie Perreault, conseillère

2022-06-068 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 juin 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

Le maire mentionne que le conseil a adopté le 10 mai 2022 les projets de règlements numéros 572-11 et 574-5. Il explique aux personnes présentes la nature de ces projets de règlements et les modifications apportées à ces projets.

2022-06-069 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 juin 2022 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le 14 juin 2022

4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCISE 2021
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-11 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AUTORISER LES POTAGERS EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET PUBLIQUES ET D'EN FIXER LES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT
7.1.2	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-5 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'Y INSÉRER DE NOUVELLES DÉFINITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN POTAGER EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE
7.1.3	ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LA VILLE DE PINCOURT / SÉCURITÉ PUBLIQUE / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.4	MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
8.2	AMENDEMENT / ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS / SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / AUTORISATION DE SIGNATURE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-06-070

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Le 14 juin 2022

2022-06-071 6.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCISE 2021

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Michel Bourdeau, fait rapport aux citoyens de Terrasse-Vaudreuil des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés BCGO.

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

ET QUE le rapport du maire soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

ADOPTÉE

2022-06-072 7.1.1 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-11 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AUTORISER LES POTAGERS EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET PUBLIQUES ET D'EN FIXER LES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT

Le conseiller monsieur Julien Leclerc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'autoriser les potagers en cour avant et en cour avant secondaire dans les zones résidentielles, commerciales, industrielles et publiques et d'en fixer les conditions d'aménagement.

2022-06-073 7.1.2 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-5 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'Y INSÉRER DE NOUVELLES DÉFINITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN POTAGER EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE

Le conseiller monsieur Julien Leclerc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement amendant le règlement des permis et certificats numéro 574 afin d'y insérer de nouvelles définitions relatives à l'aménagement d'un potager en cour avant et en cour avant secondaire.

2022-06-074 7.1.3 ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LA VILLE DE PINCOURT / SÉCURITÉ PUBLIQUE / AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente avec la Ville de Pincourt pour les services d'une patrouille municipale ayant pour mandat d'assurer un service de surveillance préventive et d'intervention en veillant au respect de la réglementation municipale en vigueur;

Le 14 juin 2022

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité approuve l'entente à intervenir pour les services d'une patrouille municipale;

QUE monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente à intervenir entre la Municipalité et la Ville de Pincourt;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2022-06-075 7.1.4 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement» adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants de 240 l dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants de 240 l nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne

Le 14 juin 2022

pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2022-06-076 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quarante mille sept cent soixante-dix dollars et quarante-six cents (240 770,46 \$).

ADOPTÉE

2022-06-077 7.3.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la nomination de M. Florent Martineau à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie en date du 14 juin 2022;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2022-06-078 8.1 NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER mesdames Maude Lavigne et Sara Markovska et messieurs François Plaisance, Marcel Lamoureux, Philippe Bedard, Hugo Dandurand et Clément Laplante, à appliquer les divers articles des règlements 562, 567, 633, 650, 656, 660 et 663 et à donner, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, des constats d'infraction le cas échéant.

ADOPTÉE

Le 14 juin 2022

2022-06-079 8.2 AMENDEMENT / ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS / SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente de services aux sinistrés intervenue le 10 septembre 2019 entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Société canadienne de la Croix-Rouge (ci-après désignée l' « Entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent la modifier;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER l'amendement n° 1 à l'Entente.

QUE le maire, M. Michel Bourdeau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Ron Kelley, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tout document à cet effet.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2022-06-080 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 14 juin 2022 à 20 h 55.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière